

SIERRA LEONE



9 avril 2018



Les mutilations sexuelles féminines (MSF)

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Définition et typologie des MSF	4
2. Prévalence	5
2.1. Taux de prévalence	5
2.1.1. Rôle social des sociétés secrètes	5
2.1.2. Situation générale avant l'épidémie du virus Ebola	6
2.1.3. Légère accalmie pendant l'épidémie	7
2.1.4. Reprise après l'épidémie	7
2.2. Types de MSF pratiquées	8
2.3. Répartition	9
2.3.1. Selon l'âge	9
2.3.2. Selon la région	9
2.3.3. Selon le milieu (rural/urbain)	10
2.3.4. Selon les religions	10
2.3.5. Selon les ethnies	11
2.3.6. Les Temne	12
3. Cadre juridique	13
3.1. Engagements internationaux	13
3.2. Textes nationaux	14
4. Contexte social	15
4.1. Croyances autour des MGF	15
4.2. Les sociétés secrètes	15
4.3. Des sociétés et une pratique soutenues par la population	16
4.4. Exclusion des non-membres et des non-initiées	17
4.5. MSF forcées	17
5. Attitude des acteurs de terrain	17
5.1. Attitude des autorités étatiques	17
5.2. Attitude des autorités religieuses et traditionnelles	18
5.3. Rôle de la société civile	19
5.3.1. ONG et organismes internationaux	19
5.3.2. ONG nationales et locales	20
5.3.3. Menaces à l'encontre des défenseurs de l'éradication de la pratique	21
5.4. Attitude des médias	21
5.5. Personnalités publiques	22
6. Prise en charge des victimes	22
Bibliographie	23

Résumé : En Sierra Leone, les MSF sont réalisées dans le cadre de rites d'initiation, effectués par les sociétés secrètes de femmes. Chargées de protéger leurs membres contre un environnement jugé hostile, elles leur offrent des pouvoirs spéciaux (notamment en terme de guérison) et garantissent le respect de leurs droits. En refusant l'initiation, la personne est exclue de la communauté et est perçue comme un danger. Culturellement enracinées et largement répandues dans le pays, les sociétés secrètes ont également une influence politique. Ceci explique l'absence de législation interdisant explicitement la pratique, même si quelques accords ont été signés avec les chefs traditionnels dans certains villages pour interdire la pratique sur les mineures. Malgré la diminution des MSF pendant l'épidémie du virus Ebola, la pratique a repris et demeure largement répandue en Sierra Leone.

Abstract: In Sierra Leone, FGM are performed as part of initiation rites, conducted by women's secret societies. They protect their members against a hostile environment, offer them special powers (for example in healing) and guarantee respect for their rights. When a person refuses initiation, she is excluded from the community and is perceived as a threat. Culturally rooted and widespread in the country, secret societies also have a political influence. This can explain the lack of explicit legislation prohibiting the practice. However, some agreements have been signed with traditional chiefs in some villages, prohibiting the practice on minors. Despite the temporary decrease in female genital mutilation (FGM) during the Ebola outbreak, the practice remains in Sierra Leone.

Nota : Les traductions des sources en anglais sont assurées par la DIDR. Le sigle MSF (mutilation sexuelle féminine) sera utilisé dans la présente note.

1. Définition et typologie des MSF

Les expressions « mutilations génitales féminines » et « mutilations sexuelles féminines » désignent les mêmes pratiques, la seconde terminologie ayant été adoptée par des organismes tels que l'Académie nationale de médecine pour rendre compte du fait que c'est le caractère sexuel de la vulve et du clitoris qui est affecté.

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS)¹, « les mutilations sexuelles féminines sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales. Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes. Elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né. Elles sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans. Les mutilations sexuelles féminines sont une violation des droits des jeunes filles et des femmes. »

L'OMS distingue quatre catégories de mutilations sexuelles féminines (MSF), les deux formes les plus fréquentes étant l'excision et l'infibulation :

Type 1 – la clitoridectomie : ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, du prépuce (repli de peau qui entoure le clitoris)

Type 2 – l'excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres

Type 3 – l'infibulation : rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans excision²

Type 4 – toutes les autres interventions néfastes pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non médicales, comme par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

L'OMS distingue quatre catégories de mutilations sexuelles féminines (MSF), les deux formes les plus fréquentes étant l'excision et l'infibulation :

Les Enquêtes démographiques et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS)³ répertorient, pour leur part, trois catégories :

- entaille sans chair enlevée ;
- entaille avec chair enlevée ;
- fermeture du vagin / suture.⁴

Les seules données statistiques disponibles pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne reposent sur les catégories ainsi présentées dans les questionnaires.

ONU femmes rappelle que la pratique des MSF est « souvent une coutume profondément ancrée dans les usages et, dans les zones où elle est prescrite ou prédominante, de fortes pressions sont exercées pour pousser les femmes et les filles à s'y soumettre. C'est fréquemment une condition préalable au mariage et un passage obligé pour que la

¹ OMS, *Mutilations sexuelles féminines*, février 2016.

² La *désinfibulation* est une pratique consistant à sectionner la cicatrice vaginale chez une femme qui a subi une infibulation, ce qui est souvent nécessaire pour remédier aux complications sanitaires et à la souffrance ainsi que pour permettre les rapports sexuels ou faciliter l'accouchement.

³ Enquêtes réalisées par les pays en application d'une méthodologie élaborée par l'UNICEF permettant de comparer au plan international des estimations statistiquement solides. Les conclusions de MICS ont été abondamment utilisées comme base de décision pour l'élaboration des politiques et des programmes d'intervention, et dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la situation des enfants et des femmes dans le monde – cf. UNICEF, *Enquête à indicateurs multiples (MICS)*, s.d.

⁴ Andro A., Lesclingand M., 02/2016, p. 291.

personne soit considérée comme membre à part entière de la société. Les gouvernements qui mettent en place des lois interdisant les MGF [MSF] doivent être conscients du fait qu'une femme qui ne subit pas cette pratique peut aussi se retrouver victime d'autres formes de discrimination, placée au ban de la société ou dans l'impossibilité de se marier. Les pouvoirs publics doivent par conséquent tenir également compte de certaines questions plus vastes : situation des femmes dans la famille et dans l'économie, accès à l'enseignement et aux services de santé, et normes et coutumes sociales sur lesquelles s'appuie la pratique des MGF [MSF]. »⁵

Les MSF sont considérées par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul) comme étant une « violation grave des droits humains des femmes et des filles ». Selon cette même Convention « la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu "honneur" ne peuvent être « considérés comme justifiant de tels actes ».

2. Prévalence

2.1. Taux de prévalence

Avertissement : les différents taux de prévalence présentés par les études publiques disponibles sont à prendre avec précaution, car les échantillons statistiques ne sont pas toujours représentatifs, y compris concernant les statistiques par groupe ethnique : la méthodologie d'enquête utilisée doit être relativisée et contextualisée. Ainsi, les sondages réalisés auprès de patientes rencontrées dans une structure médicale ne peuvent être considérés comme une donnée statistique représentative. De même, les interviews menées en groupe ne garantissent pas la liberté de parole des personnes interviewées.

2.1.1. Rôle social des sociétés secrètes

En Sierra Leone, les MSF sont réalisées dans le cadre des **rites d'initiation**⁶, effectués par les **sociétés secrètes de femmes**. Il existe également des sociétés secrètes d'hommes. L'appellation de ces sociétés diffère selon l'ethnie (voir 4.2.). Les sociétés secrètes protègent leurs membres d'un environnement jugé hostile. Selon leurs croyances, elles leurs permettent d'accéder à des pouvoirs magiques⁷. Par exemple, l'association masculine **Doé** (ethnie kuranko) est spécialisée dans l'art de deviner la pensée des étrangers⁸, la société **Njaye** (ethnie mende, musulmans) dans les soins aux victimes de maladies mentales et l'association **Hale Wa** (ethnie mende, musulmans) dans la lutte contre les forces démoniaques⁹. Les associations féminines veillent à défendre les droits des femmes. A cet égard, les associations culturelles **Kamban** et **Segere** (ethnie kuranko) permettent de châtier un homme qui a insulté une femme et assurent aux initiées le droit à un espace privatif¹⁰. Dans les principaux groupes ethniques, les termes **Bondo** (ethnie temne) et **Sande** (ethnie mende) désignent les sociétés secrètes féminines¹¹.

Par ailleurs, si l'individu refuse d'appartenir à ces associations, il est perçu comme un danger. Il est exclu de la communauté (à propos des croyances et de l'exclusion des non-membres : voir 4.). Dans la société **Doé** (ethnie kuranko) par exemple, les membres communiquent entre eux dans un langage incompréhensible aux non-initiées¹².

⁵ ONU femmes, *Le droit international relatif aux droits de l'homme et les mutilations génitales féminines*, s.d.

⁶ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

⁷ GITTINS Anthony J., 1987, p.53.

⁸ JACKSON Michael, 2004, p.193.

⁹ GITTINS Anthony J., 1987, p.115-123.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *28 too many*, 06/2014, p.9.

¹² JACKSON Micheal, 2004, p.193.

Culturellement très enracinées¹³, les MSF incarnent le passage d'une jeune fille à l'âge adulte¹⁴ et l'appartenance à son groupe social. L'initiation comporte **plusieurs étapes**¹⁵. Après avoir été appelées, les jeunes filles sont emmenées au *bush*¹⁶, où une *sowei*¹⁷ (tradipraticienne) effectue la MSF.

L'initiation se poursuit par des **enseignements**¹⁸ qui préparent les jeunes filles au mariage. Elles apprennent certaines pratiques domestiques (comme la cuisine) et agricoles (comme le désherbage), les tâches conjugales et la sexualité, les danses ou encore les chants rituels¹⁹. Traditionnellement, cette étape s'étale sur plusieurs mois. Elle est désormais généralement réduite à quelques jours ou à quelques semaines²⁰. L'initiation **se termine par une cérémonie**, pendant laquelle les jeunes filles sont revêtues de blanc et recouvertes d'argile blanche²¹.

2.1.2. Situation générale avant l'épidémie du virus Ebola

Plusieurs organismes des Nations unies considèrent que la Sierra Leone fait partie des **pays les plus touchés par les MSF**²². Selon l'ONG *28 too many*, le recours à cette pratique a **diminué temporairement pendant la guerre civile** (mars 1991 – janvier 2002), mais a ensuite connu un **regain**²³. Selon l'organisation non gouvernementale *28 too many*, les MSF ne sont pas pratiquées de manière homogène²⁴. Elles diffèrent selon les régions, les ethnies, ou les catégories sociales (voir 2.3). Selon le chercheur Richard Fanthorpe²⁵, elles concernent globalement toutes les femmes, y compris celles qui appartiennent aux catégories sociales les plus élevées²⁶.

Cependant, la **tendance serait à la baisse**. En 2006, 94% des femmes ayant entre 15 et 49 ans ont subi cette pratique selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS)²⁷. En 2008, l'enquête démographique et de santé (EDS) révèle que 91,3% des femmes ont subi une MSF²⁸. En 2010, une enquête à indicateurs multiples (MICS) conduite par l'UNICEF a permis d'établir un taux de prévalence de 88% pour cette même tranche d'âge²⁹.

Les résultats de la **dernière EDS (2013)**, conduite entre les mois de juin et de septembre 2013³⁰, sont largement repris par de multiples organismes³¹. Selon cette

¹³ Nations Unies, *National report submitted in accordance with paragraph 5 of the annex to Human Rights Council resolution 16/21*, Conseil des droits de l'Homme, 17/11/2015, p.7.

¹⁴ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

¹⁵ *28 too many*, 06/2014, p.21.

¹⁶ *The Guardian*, 24/08/2015; *28 too many*, 06/2014, p.21.

¹⁷ Appellation donnée aux membres importants (femmes) dans la société *Sande*. Elles peuvent également effectuer les MGF ou être chargées des enseignements dans les camps d'initiation ; Sierra Leone Heritage.org, s.d.

¹⁸ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.2.; *28 too many*, 06/2014, p.21.

¹⁹ *Vice News*, 21/03/2016.

²⁰ *28 too many*, 06/2014, p.21.

²¹ *Ibid.*

²² Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.27.; Nations-Unies, UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.6.

²³ *28 too many*, 06/2014, p.22.

²⁴ *28 too many*, 06/2014, p.21.

²⁵ Docteur en Philosophie, Richard Fanthorpe est actuellement consultant en développement international et spécialiste de la Sierra Leone.

²⁶ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.19.

²⁷ Nations Unies, Organisation mondiale de la Santé, Département Santé et recherche génésiques (RHR) ; Nations Unies, 06/11/2015, p.7.

²⁸ Site web du DHS Program, *Sierra Leone*.

²⁹ Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.55. et p.96.; *28 too many*, 06/2014, p.9.

³⁰ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.iv.

³¹ UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.13.; Etats Unis, US Department of State (USDOS), 13/04/2016 ; *28 too many*, 06/2014, p.9.

enquête³², **89,6% des femmes âgées de 15 à 49 ans sont concernées par un type de MSF**³³. Toutefois, selon le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), ces taux ne permettent pas d'appréhender et d'évaluer les changements récents. Pour cette agence, la tranche d'âge permettant d'évaluer les évolutions est celle des 15-19 ans³⁴.

2.1.3. Légère accalmie pendant l'épidémie

Selon plusieurs sources médiatiques³⁵, **la pratique des MSF a décliné lorsque le pays a été touché par le virus Ebola**³⁶. En août 2014, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire³⁷. En novembre 2014³⁸, il a instauré un moratoire qui a interdit temporairement la pratique des MSF afin de lutter contre le risque de transmission³⁹. Selon la journaliste Olivia Acland⁴⁰, 14 districts ont appliqué cette interdiction et ont mis en place des sanctions. Généralement, ces dernières prennent la forme d'amendes d'environ 500 000 *leones* (85€ en 2014). Elles pénalisent les *soweis* en cas de transgression de l'interdiction⁴¹.

En outre, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement. Dès le mois de juillet 2014, le ministère de l'Action sociale, du Genre et de l'Enfance⁴² a proposé le développement d'une stratégie nationale pour la réduction des MSF⁴³. Mais, face à l'ampleur de l'épidémie d'Ebola, cette demande a été reléguée au second plan⁴⁴. Par ailleurs, des discussions avec les *soweis* ont été organisées afin de les associer à la lutte contre la propagation de l'épidémie⁴⁵. Selon la journaliste Nina Devries⁴⁶, le chef du service médical du ministère de la Santé, Brima Kargbo, a, par exemple, mis en place des campagnes de proximité. Elles ont comme objectif d'informer les tradipraticiens et les *soweis* des dangers des MSF effectuées pendant la crise sanitaire⁴⁷. Certains chefs locaux se sont ensuite déplacés dans les villages afin d'avertir la population⁴⁸. Ainsi, quelques *Paramount Chiefs*⁴⁹ et certains conseils de *soweis* ont accepté de ne plus pratiquer de MSF durant l'épidémie⁵⁰. En août 2015, le chef du centre national de réponse à Ebola (NERC), Paolo Conteh, a rappelé l'interdiction des MSF⁵¹. Selon Ann-Marie Caulker, fondatrice du Mouvement national pour l'émancipation et le progrès (voir 5.3.2.), au moins 9 *soweis* sont mortes à cause du virus. Ce constat est nié par la présidente du Conseil national des *soweis*, Mammy Koloneh⁵².

2.1.4. Reprise après l'épidémie

³² Cette enquête s'appuie sur un échantillon de 13 006 foyers et est basée sur les 16 500 entretiens réalisés avec des femmes.

³³ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL) et Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014.

³⁴ UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.13.; Etats Unis, US Department of State (USDOS), 13/04/2016.

³⁵ Reuters; *Al Jazeera America*; *Concord Times*.

³⁶ *Concord Times*, 25/11/2015; Reuters, 05/02/2018; *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

³⁷ Etats Unis, US Department of State (USDOS), 13/04/2016.

³⁸ *Vice News*, 21/03/2016.; *Al Jazeera America*, 04/12/2014.; *The Lancet*, 07/2016.

³⁹ *The Guardian*, 24/08/2015.; *The Guardian*, 29/09/2016.

⁴⁰ Olivia Acland est photojournaliste et journaliste de presse, basée à Freetown. Elle contribue à de nombreuses publications dont la *BBC*, *The Economist*, *Al Jazeera*, *The Guardian*, *Vice*, *The Telegraph*, *The New Statesman* et *The Times*. Elle travaille également en tant que photographe pour certaines ONG (par exemple *Street Child*) et pour certaines agences de l'ONU (par exemple pour le programme des Nations Unies pour le développement – UNDP).

⁴¹ *Vice News*, 21/03/2016; *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

⁴² Ministry of Social Welfare, Gender and Children's Affairs.

⁴³ *The Guardian*, 24/08/2015.; *The Lancet*, 07/2016.

⁴⁴ *Ibid.*; *Africa Young Voices*, 19/05/2016.

⁴⁵ *Vice News*, 21/03/2016.

⁴⁶ Nina Devries est une journaliste en freelance, basée en Sierra Leone. Elle contribue à plusieurs publications dont *Al Jazeera English*, *Voice of America*, *CBC* et *Vice News*.

⁴⁷ *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

⁴⁸ *Vice News*, 21/03/2016.

⁴⁹ Terme qui désigne les chefs traditionnels, garants de la culture et des traditions.

⁵⁰ *The Lancet*, 07/2016.

⁵¹ Etats Unis, US Department of State (USDOS), 13/04/2016.

⁵² *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

Au début du mois de novembre 2015, l'OMS a annoncé que le pays n'était plus touché par le virus (même si deux cas ont été décelés au début de l'année 2016). Le président Ernest Bai Koroma a alors déclaré : « Ce nouveau départ garantit que les pratiques traditionnelles, qui ont un impact néfaste sur la santé et qui ont été interrompues pendant l'épidémie, ne devraient pas recommencer »⁵³. Pourtant, la plupart des sources publiques consultées (nationales, non gouvernementales, médiatiques)⁵⁴ rapportent que les **MSF sont redevenues courantes dès 2016**⁵⁵, alors même que l'interdiction de cette pratique n'est pas encore levée⁵⁶. Selon l'ONG *Amnesty International*, le taux de MSF en Sierra Leone **demeure très élevé**⁵⁷.

L'interdiction des MSF mécontente certaines personnalités. En effet, une *Paramount Chief* a, par exemple, demandé la suppression de l'interdiction pour pouvoir « aller au bush afin de maintenir notre culture et notre tradition »⁵⁸. Différentes sources médiatiques étrangères dénoncent l'absence de condamnation des violations de cette interdiction⁵⁹.

Pour la chercheuse Owolabi Bjälkander⁶⁰, cette accalmie est porteuse d'espoir⁶¹. Elle a permis l'émanation de certaines initiatives. Par exemple, le 16 mai 2016, une journée de dialogue à propos des MSF a été organisée par des chefs religieux, dans la ville de Bo, sur le thème du « nouveau départ »⁶² (voir 5.2.).

Certains politiciens sont accusés de tolérer la pratique des MSF, afin d'obtenir le soutien politique des chefs traditionnels ainsi que celui des *soweis* (voir 5.1.). Certains candidats aux élections sont accusés de financer des cérémonies d'initiation, dans le but de récolter des voix supplémentaires, selon le porte-parole du gouvernement Cornelius Deveaux⁶³. Pour cette raison, le gouvernement a, à nouveau, déclaré l'interdiction de la pratique au début du mois de février 2018. Cette interdiction est prévue jusqu'au 31 mars, selon la ministre du Gouvernement local et du Développement rural, Mara Kaikai⁶⁴.

2.2. Types de MSF pratiquées

La forme la plus courante de MSF pratiquée en Sierra Leone est le type II (excision). En effet, selon l'EDS 2013, 75% des femmes interrogées ont subi une MSF de type II, 9% de type III (infibulation) et 1% de type I (clitoridectomie)⁶⁵. Ces résultats sont repris par plusieurs organisations⁶⁶. Par ailleurs, l'ONG *28 too many* alerte sur la possibilité d'une augmentation de la forme III, constatée par l'organisation à travers l'analyse de données présentes dans différentes enquêtes (EDS 2008, MICS 2010, EDS 2013)⁶⁷.

⁵³ "This new beginning warrants that traditional practices which have a negative impact on health, and which were discontinued during the outbreak, should not be returned to.", ACLAND Olivia, *Vice News*, 21/03/2016, *art. cit.*; *The Lancet*, 07/2016.; *Africa Young Voices*, 19/05/2016.

⁵⁴ Département d'Etat américain ; Amnesty International ; Freedom House ; Reuters ; Vice News ; TRT World.

⁵⁵ Freedom House, Sierra Leone, 2016; Amnesty International, 22/02/2017, p.2.; *Reuters*, 05/02/2018.; *Vice News*, 21/03/2016.; *The Guardian*, 29/09/2016.; Etats-Unis, Département d'Etat, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 30/12/2016, p.18.; *TRT World*, 03/01/2018.

⁵⁶ *Amnesty International*, 22/02/2017, p.2.

⁵⁷ *Amnesty International*, 22/02/2017, p.2.

⁵⁸ "To go to the bush to uphold our culture and tradition", *The Lancet*, 07/2016.

⁵⁹ *The Guardian*, 29/09/2016; *Vice News*, 21/03/2016.

⁶⁰ Chercheuse au sein de l'institut *Karolinska*, Stockholm, Suède. Elle a également fait partie de l'équipe qui a mis sur pied la stratégie nationale de réduction des MGF en Sierra Leone.

⁶¹ *Concord Times*, 25/11/2015.

⁶² *Africa Young Voices*, 19/05/2016, *art. cit.*; *Awoko*, 18/05/2016.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Reuters*, 05/02/2018.

⁶⁵ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.301.

⁶⁶ *28 too many*, 06/2014, p.9.; Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.47.; Etats-Unis, US Department of State (USDOS), 25/06/2015.

⁶⁷ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2009, p.292.

Selon l'EDS 2008, 95,5% des MSF sont effectuées par des tradipraticiennes⁶⁸.

2.3. Répartition

2.3.1. Selon l'âge

Selon l'étude menée par la dernière enquête démographique et de santé (EDS - 2013), 97,8% des femmes âgées de 45 à 49 ans ont subi une MSF. Ce pourcentage s'élève à 74,3% pour les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans⁶⁹. Toujours selon cette enquête, 40% des femmes interrogées ont subi une MSF entre l'âge de 10 et celui de 14 ans⁷⁰.

Selon l'analyse, effectuée par l'ONG *28 too many*, des données récoltées par l'EDS 2008 et par le MICS 2010⁷¹, **l'âge de la pratique de la MSF décroît**. Selon l'EDS de 2013, 16% des filles de la tranche d'âge 15-19 ans avaient subi une MGF entre 5 et 9 ans alors que pour la tranche d'âge 45-49 ans, le pourcentage était de 10,9%⁷². Toujours selon cette enquête, 44,3% des jeunes filles (tranche d'âge 15-19 ans) ont subi une MSF entre les âges de 10 à 14 ans alors que le pourcentage est de 35,7% pour les femmes ayant entre 45 et 49 ans⁷³. Selon le département d'Etat américain, certaines filles subissent une MSF alors qu'elles sont à peine âgées de deux ans⁷⁴.

Cette décroissance est expliquée, pour la plupart des sources publiques consultées, par le **coût élevé de l'initiation**⁷⁵, qui augmente en cas de complications⁷⁶. Selon l'ONG *28 too many*, il se situe, en 2014, entre 200 000 et 600 000 *leones* (entre 34 et 101 euros), alors que 70% de la population vivait en moyenne avec 8 580 *leones* (1,45€) par jour⁷⁷, soit environ 257 400 *leones* (43,5€) par mois. Selon cette même ONG, ce montant comprend le coût de la licence de mariage (15 000 *leones* soit 2,5€) et de son enregistrement (30 000 *leones* soit 5€), la rémunération versée à la *sowei* et à ses assistantes, ainsi que les frais liés à la cérémonie finale (nourriture, musiciens, nouveaux vêtements, etc.)⁷⁸. Selon cette ONG, le coût total représente parfois le montant d'une récolte entière dans les communautés rurales⁷⁹. Il revient de le payer soit à la famille, soit au futur mari, ce qui incite parfois à un mariage précoce⁸⁰. Cela explique également le choix effectué par certaines familles de privilégier le recours à cette pratique plutôt que d'envoyer leur fille à l'école, étant donné qu'elles ne peuvent souvent pas assumer les deux coûts simultanément. Cependant, certaines d'entre elles repoussent l'initiation à la fin des études⁸¹.

2.3.2. Selon la région

Selon l'EDS de 2013, la **région où le taux de prévalence des MSF est le plus élevé** est le **Nord**. En effet, 96,3% des femmes interrogées ont subi une forme de MSF⁸². Cette région est suivie par l'Est (91,3%), le Sud (88,6%) et l'Ouest (75,6%)⁸³. Selon l'ONG *28*

⁶⁸ *Ibid.*, p.32.; Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.52.; Etats-Unis, US Department of State (USDOS), 25/06/2015.

⁶⁹ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.301.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *28 too many*, 06/2014, p.10.

⁷² Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.302.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Etats-Unis, US Department of State (USDOS), 25/06/2015.

⁷⁵ *28 too many*, 06/2014, p.10.

⁷⁶ *Ibid.*, p.22.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*, p.10.

⁸² Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.301.

⁸³ *Ibid.*

too many, ces taux reflètent la prévalence de la pratique dans les régions urbaines (où le taux est plus faible) et rurales (où le taux est plus élevé)⁸⁴(voir 2.3.3).

Le taux de prévalence diffère également en fonction du **district administratif**. Ainsi, selon l'EDS de 2013, il est de⁸⁵ :

- 92,6% à Kailahun
- 92% à Kenema
- 88,8% à Kono
- 96,1% à Bombali
- 97,1% à Kambia
- 95,8% à Koinadugu
- 96% à Port Loko
- 96,5% à Tonkolili
- 89,3% à Bo
- 84,5% à Bonthe
- 90,1% à Moyamba
- 89,6% à Pujehun
- 83,4% dans la zone ouest rurale
- 74,1% dans la zone ouest urbaine

2.3.3. Selon le milieu (rural/urbain)

Selon les taux de prévalence établis par l'EDS de 2013, les MSF sont **plus pratiquées en milieu rural (94,3%) qu'en milieu urbain (80,9%)**⁸⁶. Ces taux sont repris par plusieurs sources non gouvernementale et internationale⁸⁷.

Par ailleurs, selon l'EDS de 2013, **plus le niveau de richesse et d'éducation croît, plus le taux de prévalence de MSF diminue**. En effet, alors que 96,9% des femmes sans éducation ont subi une MSF, ce pourcentage est plus bas pour celles qui ont suivi le cycle secondaire ou plus (77,1%)⁸⁸. Le même constat est dressé à propos du niveau de richesse. Alors que 94,8% des femmes appartenant au quintile le plus bas ont subi un type de MSF, le pourcentage est plus faible pour celles faisant partie du quintile le plus élevé (76,9%)⁸⁹.

2.3.4. Selon les religions

Selon l'EDS de 2013, le taux de prévalence des MSF est **plus important chez les communautés musulmanes (92,7%)** qui représentent environ 78%⁹⁰ de la population, que chez les communautés chrétiennes (77,9%) qui représentent environ 20,8%⁹¹ de la population du pays⁹².

En outre, cette enquête révèle également que la plupart des femmes, de religion musulmane ou chrétienne, ont subi une MSF entre les âges de 10 à 14 ans⁹³. Concernant les femmes qui se déclarent sans appartenance religieuse, la pratique a été réalisée le plus souvent en-dessous de l'âge de 5 ans⁹⁴.

⁸⁴ 28 too many, 06/2014, p.9.

⁸⁵ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.301.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ 28 too many, 06/2014, p.9.; Nations Unies, 06/11/2015, p.7.

⁸⁸ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.301.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2014, p.301.

⁹³ *Ibid.*, p.302.

⁹⁴ *Ibid.*

2.3.5. Selon les ethnies

Selon l'ONG *28 too many*, la population du pays est répartie en, au minimum, 17 groupes ethniques⁹⁵. Les sources publiques consultées⁹⁶ s'accordent sur le fait que les MSF sont reconnues comme étant pratiquées par tous les groupes ethniques, hormis les Krios chrétiens⁹⁷.

Dans son rapport publié en 2014, l'ONG *28 too Many* nuance ce constat. En effet, elle distingue tout d'abord les **groupes qui adhèrent globalement aux sociétés secrètes et qui pratiquent les MSF**. Ce serait le cas des:

- **Gola** (Gula) : groupe essentiellement présents dans le sud du pays⁹⁸.
- **Kissi** : groupe à majorité chrétienne, surtout présent à la frontière orientale avec la Guinée et le Liberia⁹⁹
- **Konos** : ils représentent environ 4,4%¹⁰⁰ de la population et sont historiquement présents à l'est du pays. Les femmes appartiennent généralement à la société secrète *Bondo*, dont la dirigeante est une *Soko*, assistée par des *Digbas*. Les MSF seraient surtout pratiquées en bas âge dans ce groupe.¹⁰¹
- **Krims** : essentiellement situés au sud du pays.
- **Kuranko** (Koranko, Kouranko) : ils représentent environ 2,8%¹⁰² de la population du pays et sont essentiellement situés dans les régions montagneuses du nord-est et sur la frontière méridionale avec la Guinée. Les femmes sont membres de la société *Sageree* (*Segere*), et les jeunes filles sont généralement initiées à la puberté. Depuis la guerre civile, les hommes sont autorisés à assister à la cérémonie, appelée *Dimisu Biriye*, qui est généralement suivie par un mariage¹⁰³.
- **Limbas** (Yimba) : la population de ce groupe représente environ 6,4%¹⁰⁴ de la population du pays¹⁰⁵. L'initiation, effectuée par la société *Bondo*, a généralement lieu à la puberté dans le nord, tandis qu'elle intervient plus tôt (environ 8 ans) à Freetown et dans l'ouest¹⁰⁶.
- **Lokos** (Landogo) : particulièrement présents dans le nord et autour de Freetown, ils représentent environ 2,9%¹⁰⁷ de la population totale. L'initiation, effectuée par la société *Bondo*, a généralement lieu entre la petite enfance et l'âge de la puberté¹⁰⁸.
- **Mende** (Mande) : environ 90% des femmes de ce groupe ont subi des MSF dans le cadre de l'initiation effectué par la société *Sande*. Selon les croyances de ce groupe, la MSF permet de transformer l'enfant de genre neutre en une adulte genrée. Le membre de la société est désigné par le terme *nyaha*, l'initié par celui de *mbogdoni*, et le non-membre par l'appellation *kpowa*. La MSF est pratiquée par une *ligbanga*. Les *soweis* dirigent les camps d'enseignements et sont assistées par des conseillères, appelées *klawas*. Ce groupe se situe au deuxième rang en termes d'effectifs et représente environ 33%¹⁰⁹ de la population totale¹¹⁰.

⁹⁵ *28 too many*, 06/2014, p.22.

⁹⁶ *28 too many*; Richard Fanthorpe.

⁹⁷ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

⁹⁸ *28 too many*, 06/2014, p.25.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹⁰¹ *28 too many*, 06/2014, p.25.

¹⁰² The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹⁰³ *28 too many*, 06/2014, p.26.

¹⁰⁴ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹⁰⁵ *28 too many*, 06/2014, p.15.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.26.

¹⁰⁷ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹⁰⁸ *28 too many*, 06/2014, p.26.

¹⁰⁹ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹¹⁰ *28 too many*, 06/2014, p.27.

- **Sherbro** : Ils représentent environ 2,6%¹¹¹ de la population totale et 45% de celle du district de Bonthe (région côtière méridionale)¹¹².
- **Soso** (Susu) : Ils représentent 28% de la population dans le district de Kambia où les Temne sont majoritaires¹¹³.
- **Vai** : Les membres de cette ethnie sont surtout présents dans le district de Pujehun (sud du pays). L'initiation est généralement effectuée à la puberté, par la société *Sande*¹¹⁴.
- **Yalunka** : ce groupe est surtout présent au nord¹¹⁵.

L'ONG différencie ces groupes de ceux qui n'appliquent pas automatiquement les MSF :

- **Krios** (Kriole) : ils représentent environ 1,2%¹¹⁶ de la population totale. La majorité d'entre eux est chrétienne (environ 85%). L'autre partie est musulmane (Oku ou Aku Krios - environ 15% des Krios)¹¹⁷. Les **Krios** chrétiens ne pratiquent pas les MSF¹¹⁸.
- **Kru** : Ils sont surtout présents dans les régions côtières. Selon l'ONG *28 too many*, ils ne participent traditionnellement pas aux sociétés secrètes¹¹⁹.
- **Mandingo** (Mandinka) : Essentiellement présent à l'est et au sud, ce groupe représente environ 2,4%¹²⁰ de la population. Selon l'ONG *28 too many*, ses membres ne participent pas aux sociétés secrètes (et ne pratiquent donc pas les MSF), car ils considèrent que les pratiques de celles-ci sont contraires aux enseignements islamiques¹²¹.

2.3.6. Les Temne

Selon les données recueillies par le *World Factbook*¹²², les Temne représentent 35,5% de la population totale et sont surtout présents dans le Nord et l'Ouest (dont la capitale)¹²³.

Selon l'EDS 2008, 95,2% des femmes (15 et 49 ans) de ce groupe ont subi un type de MSF¹²⁴. Toujours selon l'EDS, 44,6% des femmes de l'ethnie temne interrogées l'ont été avant l'âge de 10 ans¹²⁵ et 69,4% des filles de ces femmes ont subi une MSF avant l'âge de 10 ans¹²⁶. L'ONG *28 too many* précise que dans la zone autour du village de Masanga (près de Magburaka – Nord), les MSF sont souvent réalisées sur des petites filles ayant entre 3 et 5 ans¹²⁷.

¹¹¹ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹¹² *28 too many*, 06/2014, p.28.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*, p.29.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018

¹¹⁷ *28 too many*, 06/2014, p.25.

¹¹⁸ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

¹¹⁹ *28 too many*, 06/2014, p.25.

¹²⁰ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹²¹ *28 too many*, 06/2014, p.26.

¹²² CIA.

¹²³ The World Factbook, Central Intelligence Agency, 14/03/2018.

¹²⁴ Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, 07/2009, p.290.

¹²⁵ *Ibid.*, p.291.

¹²⁶ *Ibid.*, p.295.

¹²⁷ *Ibid.*, p.6.

3. Cadre juridique

3.1. Engagements internationaux

La Sierra Leone a accédé à la plupart des principaux textes relatifs aux droits de l'homme et aux MSF, qu'il s'agisse de¹²⁸ :

➤ La CEDEF ([Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)¹²⁹) / (dite aussi Convention de Copenhague, lieu de sa signature, ou CEDAW - acronyme anglais), adoptée en 1979, dont l'article 1 donne une définition large des discriminations envers les femmes :

« toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. »

La pratique des MGF constitue une discrimination relevant de cet article notamment en ce qu'elle vise exclusivement des personnes de sexe féminin et ayant pour effet de les empêcher de jouir de leurs droits fondamentaux.

Les Etats parties à la CEDEF s'engagent, tel que prévu par l'article 2, à « poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes » et notamment à « prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes. »¹³⁰

➤ La [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) (DUDH)¹³¹ qui dispose dans son article 2 que : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe... ». Parmi ces droits et libertés, l'article 5 prévoit que : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

➤ Les deux pactes internationaux adoptés en 1966 relatifs aux droits civils et politiques¹³² et aux droits économiques, sociaux et culturels, qui condamnent les discriminations fondées sur le sexe et reconnaissent le droit de jouir du meilleur état de santé possible

➤ Par ailleurs, tous les Etats membres des Nations unies, 133 ont signé et ratifié la Convention sur les droits de l'enfant (1989) qui stipule dans son article 19 que : « Les Etats membres adoptent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant des formes de violence physique ou mentale, injures et abus... ». L'article 24/3 ajoute que : « Les Etats membres adoptent des mesures effectives et appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé de l'enfant ». Tous les Etats membres des Nations unies ont signé et ratifié cette convention, à l'exception de la Somalie – aucun Etat somalien n'étant pour l'heure représenté à l'ONU - et des Etats-Unis. A l'exception de la Somalie, tous les Etats dans lesquels des MGF sont traditionnellement pratiquées sont donc signataires de cette Convention.

¹²⁸ UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.23. et p.88.

¹²⁹ Texte de la CEDEF en français : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

¹³⁰ Article 2 (f)

¹³¹ Texte de la DUDH en français : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

¹³² Cf. <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20999/volume-999-I-14668-French.pdf> pour le texte original de ce Pacte

¹³³ Hormis la Somalie et les Etats-Unis

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte de Banjul), dont l'article 18(3) déclare : « L'Etat éliminera toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et assurera la protection des droits des femmes et des enfants tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales ».
- La Charte africaine des droits et du bien-être des enfants adoptée par l'OUA appelle, dans son article 21, les gouvernements « à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer les pratiques néfastes affectant le bien-être, la dignité, la croissance et le développement normaux de l'enfant ». Ces pratiques sont spécifiées plus loin comme sexuelles.
- Le Protocole de Maputo, relatif aux droits des femmes en Afrique, ratifié en 2015.
- La Charte africaine de la jeunesse, à laquelle le gouvernement a adhéré en 2008, mais qu'il n'a toujours pas ratifiée.

Malgré l'adhésion de la Sierra Leone à ces multiples textes internationaux, plusieurs comités¹³⁴ des Nations unies ont fait part de leurs inquiétudes à propos du maintien de la pratique des MSF¹³⁵. Celles-ci ont été reprises par plusieurs pays lors de l'Examen périodique universel de 2016 (qui a clôturé le second cycle 2012-2016)¹³⁶. Ils ont demandé au gouvernement sierra-léonais de promouvoir une législation nationale interdisant et criminalisant explicitement la pratique¹³⁷, ce que celui-ci s'est refusé à accomplir¹³⁸.

3.2. Textes nationaux

La Sierra Leone ne possède pas de législation interdisant explicitement la pratique des MSF¹³⁹.

Face aux nombreuses critiques des organisations non gouvernementales et internationales, liées à l'absence de législation sur les MSF, le gouvernement a déclaré que la section 33 paragraphe 1 du *Child Rights Act* (2007)¹⁴⁰ interdit implicitement les MSF¹⁴¹ et que les femmes adultes décident de ce qu'elles font de leurs corps¹⁴². Le paragraphe 1 de la section 33 du *Child Rights Act* dispose que : « Personne ne peut soumettre un enfant à la torture ou à un traitement inhumain ou dégradant y compris toute pratique culturelle qui déshumanise ou nuit à la santé physique ou mentale de l'enfant. »¹⁴³. Le refus du pays d'inscrire explicitement l'interdiction de cette pratique lors de l'adoption de cette loi a été critiqué par de nombreuses organisations internationales¹⁴⁴. Plusieurs sources médiatiques affirment que le rejet est dû aux pressions exercées par les *Paramount Chiefs*¹⁴⁵.

¹³⁴ Comité des droits de l'Homme; Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; Comité sur les droits de l'enfant.

¹³⁵ UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.94.

¹³⁶ *Ibid.*, p.95.

¹³⁷ *Ibid.*, p.95.

¹³⁸ *Amnesty International*, 27/06/2016.

¹³⁹ United States Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 30/12/2016, p.18.

¹⁴⁰ Cette loi transpose les engagements pris par le pays au niveau international dans sa législation nationale. Pour plus d'informations voir *Child rights in Sierra Leone*, UNICEF, s. d.

¹⁴¹ Etats Unis, US Department of State (USDOS), 25/06/2015; FOFANA Umaru, *The Guardian*, 29/09/2016.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ "No person shall subject a child to torture or other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment including any cultural practice which dehumanizes or is injurious to the physical and mental welfare of a child", Section 33, §1, *The Child Rights Act*, 2007.

¹⁴⁴ Nations Unies, 23/11/2015, p.8.; UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.94.

¹⁴⁵ O'CAROLL Lisa, *The Guardian*, 24/08/2015.; KARGBO Moses A., *Concord Times*, 25/11/2015.

Malgré l'absence de législation nationale, des *memorandum of understanding* (voir 5.2.), qui criminalisent les MSF pratiquées sur les enfants, ont été signés par les autorités locales, dès 2011, dans certaines zones du pays¹⁴⁶.

Par ailleurs, le gouvernement, et plus spécifiquement le ministère de l'Action sociale, du Genre et de l'Enfance, a initié une stratégie nationale pour la réduction des MSF (2016-2020)¹⁴⁷. Cependant, le Fonds des Nations Unies pour la population relève que la stratégie n'est toujours pas définitive et que le comité en charge de la mener n'a toujours pas été établi¹⁴⁸.

4. Contexte social

4.1. Croyances autour des MGF

Les partisans des MSF justifient cette pratique par différentes croyances. Selon l'UNICEF et l'ONG *28 too many*, la principale raison est l'**acceptation sociale**¹⁴⁹. Ce constat est partagé par l'ONG *28 too many* qui estime que la pratique est perçue comme une **marque d'appartenance à la communauté**¹⁵⁰. L'ONG ajoute que les jeunes femmes sont stigmatisées si elles la refusent¹⁵¹ (voir 4.4.). Certaines sources journalistique, non gouvernementale et scientifique, rapportent également que la pratique symbolise le passage de l'état d'enfant à celui d'adulte genre¹⁵².

Ensuite, selon l'UNICEF et l'ONG *28 too many*, les partisans de la pratique estiment que la MSF est une mesure d'**hygiène et de propreté**¹⁵³. Cette conception est par exemple très présente chez les hommes temne et chez les femmes mende¹⁵⁴.

La troisième justification la plus importante est que la MSF permet d'ouvrir des **perspectives de mariage**. Elle est vue comme un moyen de préserver la virginité et d'éviter l'adultère pendant la vie conjugale¹⁵⁵. Pour certaines communautés, la MSF est également une **exigence religieuse**¹⁵⁶. Selon l'ONG *28 too many*, cette considération est notamment présente chez les Mende¹⁵⁷.

Selon la journaliste Olivia Acland, les croyances sont importantes puisqu'elles constituent des normes traditionnelles, qui inspirent plus de respect que les normes légales¹⁵⁸.

4.2. Les sociétés secrètes

Les sociétés secrètes sont des sociétés **anciennes**, largement **répandues** dans le pays¹⁵⁹. En effet, selon l'ONG *28 too many*, 90% des femmes font partie de sociétés secrètes¹⁶⁰. Celles-ci **régissent les comportements sociaux** de leurs membres¹⁶¹, qui sont tenus au secret à propos des rituels effectués en leur sein¹⁶². Les **sowéis** dominent

¹⁴⁶ DEVRIES Nina, *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

¹⁴⁷ UNFPA, Press Release, 06/02/2018.

¹⁴⁸ UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.39. et p.48.

¹⁴⁹ Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.67.

¹⁵⁰ *28 too many*, 06/2014, p.9.

¹⁵¹ *Ibid.*, p.49.

¹⁵² *Ibid.*; DEVRIES Nina, *Al Jazeera America*, 04/12/2014; FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

¹⁵³ Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.67.; *28 too many*, 06/2014, p.49.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.13.; DEVRIES Nina, *Al Jazeera America*, 04/12/2014.; Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.67.

¹⁵⁶ *Ibid.*; *28 too many*, 06/2014, p.49.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p.9.

¹⁵⁸ ACLAND Olivia, *Vice News*, 21/03/2016.

¹⁵⁹ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

¹⁶⁰ *28 too many*, 06/2014, p.19.

¹⁶¹ DEVRIES Nina, *Al Jazeera America*, 04/12/2014.; FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

¹⁶² *Ibid.*, p.1.; *28 too many*, 06/2014, p.19.

cette société¹⁶³. Elles peuvent être exciseuses ou responsables des enseignements prodigués aux nouvelles initiées. Le pouvoir des *soweis* s'affirme notamment à travers la proximité qu'elles entretiennent avec les *Paramount Chiefs*¹⁶⁴. Elles leurs procurent de l'argent à travers les frais liés à l'initiation (voir 2.3.1.) et au mariage¹⁶⁵. Elles ont donc également un **pouvoir et une influence politique**¹⁶⁶. Par ailleurs, elles offrent aux femmes une certaine autonomie. Ces dernières peuvent par exemple se rendre aux cérémonies sans demander l'autorisation de leur mari¹⁶⁷.

Les sociétés secrètes de femmes portent des noms différents selon les communautés. Selon l'ONG *28 too many*¹⁶⁸ les principales se nomment comme suit :

Groupe ethnique	Nom de la société	Nom du chef de la société	Nom des nouveaux initiés	Nom du non-initié
Fulah	Baytee	Barajelli	Betijor	Jiwor
Limba	Bondo	Baregba	Bonka	Gboroka
Loko	Bondona	Ligba	Bondofayra	Bborrga
Mende	Sande	Sowei/Majo/Digba	Mborgbinie	Kpwei
Susu	Ganyee	Yondoyelie	Ganyee Gineh	Amooganneh
Temne	Bondo	Digba	Bonka	Gburka
Kono	Sandeneh	Soko	Seinama	Dumisu-uneh
Kissi	Fangabondo	Sokonoh	Sumunoh	Kwendenoh
Kuranko	Sayere	Biriyele/ nu		

4.3. Des sociétés et une pratique soutenues par la population

Selon des sources internationale et non gouvernementale la **majorité des femmes souhaitent que la pratique des MSF perdure**. En effet, selon un rapport de l'UNICEF de 2013, 66% des femmes sont en faveur de cette pratique. Ce pourcentage **diffère selon la tranche d'âge**. Selon l'UNICEF et l'ONG *28 too many*, environ 75% des femmes de la tranche d'âge 45-49 ans estiment que la pratique doit continuer. Ce pourcentage est de 53% pour les femmes âgées de 15 à 19 ans¹⁶⁹. Il **varie** également en fonction **de la région**. Selon le rapport de l'ONG *28 too many* paru en 2014 : 76% des femmes de la province de l'Est sont favorables aux MGF, 73% de celles de la province du Sud, 67% de celles de la province du Nord et 44% de celles de la province de l'Ouest¹⁷⁰.

Par ailleurs, alors que la société est « patriarcale »¹⁷¹, les **hommes soutiennent moins la pratique que les femmes**. En effet, selon l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2008, un quart des femmes et 54% des hommes se sont déclarés contre la pratique¹⁷². Selon l'UNICEF, les femmes âgées de 15 à 49 ans sont plus nombreuses que les hommes de la même tranche d'âge à souhaiter que la pratique se perpétue¹⁷³. Cependant, toujours selon l'UNICEF : « il y a des preuves que la pratique perd peu à peu

¹⁶³ *Ibid.*, p.9.

¹⁶⁴ *28 too many*, 06/2014, p.9.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p.20.

¹⁶⁶ DEVRIES Nina, *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

¹⁶⁷ *28 too many*, 06/2014, p.20.

¹⁶⁸ *Ibid.* p.19.

¹⁶⁹ Nations Unies, UNICEF, 07/2013, p.56. ; *28 too many*, 06/2014, p.10.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p.10.

¹⁷¹ *Ibid.*, p.35.; Sierra Leone, The Government of Sierra Leone, *Sierra Leone's Third Generation Poverty Reduction Strategy Paper (2013-2018)*, Agenda for Prosperity (2013-2018), p.151.

¹⁷² *28 too many*, 06/2014, p.10.

¹⁷³ UNICEF, 07/2013, p.62.

de son soutien, avec 72% des femmes interrogées qui voulaient que la pratique continue, contre 86% en 2005 »¹⁷⁴.

4.4. Exclusion des non-membres et des non-initiées

Différentes sources publiques (internationale, journalistique et non-gouvernementale) constatent le **rejet des personnes qui refusent la soumission à la pratique des MSF**. En effet, selon l'ONG *28 too many*, la communauté utilise des **termes péjoratifs** pour désigner ces personnes, tels que « bête/ridicule », « puérile », « stupide » ou encore « impure »¹⁷⁵. Toujours selon l'ONG, les mariages effectués avant la cérémonie d'initiation (et donc avant la MSF) sont parfois considérés comme illégitimes¹⁷⁶. Par ailleurs, selon les rapports de l'association *Masanga Education et Assistance* (MEA)¹⁷⁷, les personnes qui n'ont pas subi de MSF sont **exclues d'activités banales**. L'association donne l'exemple de jeunes filles qui n'ont pas le droit de se baigner avec les initiées¹⁷⁸. Selon l'UNICEF, les jeunes femmes qui refusent l'excision sont considérées comme d'**éternelles enfants**¹⁷⁹.

4.5. MSF forcées

Les sources publiques consultées (internationale, journalistique et non-gouvernementale) dénoncent le phénomène des excisions forcées¹⁸⁰. Par exemple, selon l'ONG *28 too many*, une petite fille de 9 ans est morte d'une hémorragie dans la ville de Bongama en 2014, après avoir subi une excision forcée¹⁸¹. Elles sont parfois effectuées dans le but de **punir une jeune fille**, accusée d'avoir enfreint les lois de la société secrète. Les MSF forcées sont également parfois menées avant que les filles atteignent l'âge de les contester véritablement¹⁸². Dans un article publié par le *Huffington post*, la professeure de droit Chi Adanna Mgbako¹⁸³ rapporte le cas de deux jeunes sœurs qui ont fui le village de Magburaka, car elles étaient menacées de subir une excision forcée.

5. Attitude des acteurs de terrain

5.1. Attitude des autorités étatiques

Les autorités étatiques ont lancé plusieurs initiatives positives. Le premier secteur visé a été celui de **l'éducation**. Selon l'ONG *28 too many*, les autorités du pays ont, par exemple, rendu la scolarisation obligatoire de 6 à 14 ans¹⁸⁴ (écoles primaires et trois premières années du secondaire). Elles ont également augmenté les budgets pour la scolarisation des filles¹⁸⁵.

¹⁷⁴ "There is evidence that the practice (FGM is) slowly losing support, with 72% of the women surveyed in 2010 wanting the practice to continue, compared to 86% in 2005", Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 27/01/2015, p.36.

¹⁷⁵ "foolish", "childish", "stupid", "impure", *28 too many*, 06/2014, p.19.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p.20.

¹⁷⁷ Association Suisse, MEA a pour objectif de lutter contre la pratique de l'excision en Sierra Leone. Cette association propose aux parents de prendre en charge les frais de scolarité et les dépenses médicales de leurs filles en échange de la promesse de ne pas les faire exciser.

¹⁷⁸ DEVRIES Nina, 04/12/2014.

¹⁷⁹ UNICEF, 07/2013, p.33.

¹⁸⁰ Nations Unies, 06/11/2015, p.5. et p.7.; MGBAKO Chi, *Huffingtonpost*, s. d.; *28 too many*, 06/2014, p.72.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Professeure de droit et directrice du *Walter Leitner International Human Rights Clinic*, Chi Adanna Mgbako publie régulièrement dans des revues spécialisées (*Harvard Human Rights Journal* ou encore le *Yale Journal of International Affairs*) ainsi que dans certains médias comme *The New York Times* et *The Guardian*.

¹⁸⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Sierra Leone*, s. d.

¹⁸⁵ Nations Unies, Conseil des droits de l'Homme, 14/04/2016, p.6.

La deuxième initiative gouvernementale vise à contrer l'**excision perpétrée sur les jeunes filles mineures**. Le gouvernement a ainsi inscrit comme objectif suivant dans sa stratégie pour la réduction de la pauvreté (8^e pilier) : « Promulguer une loi contre les rites initiatiques perpétués sur les mineures ; réduire les rites initiatiques effectués sur les enfants, en respect des engagements pris lors de l'Examen périodique universel ». ¹⁸⁶ Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies précise que cet objectif est mené notamment à travers des « campagnes de sensibilisation massives » qui visent les *soweis* et les autres autorités traditionnelles ¹⁸⁷. Le Conseil des droits de l'Homme rapporte également que des services de protection de l'enfance ont été créés dans les conseils locaux ¹⁸⁸. Cependant, selon le Comité des droits de l'Homme des Nations unies, la volonté du gouvernement d'interdire la pratique uniquement sur les jeunes filles demeure inquiétante ¹⁸⁹, puisqu'il évite de s'engager sérieusement sur les MSF effectuées sur les jeunes filles majeures.

Ces actions en faveur de la réduction des excisions sur les mineures sont nuancées par plusieurs sources publiques consultées (médiatiques et non gouvernementales) ¹⁹⁰ qui constatent que le gouvernement hésite à interdire et condamner clairement ces pratiques. L'ONG *28 too many* rapporte, par exemple, la déclaration du porte-parole du gouvernement après qu'une demande d'asile d'une jeune femme a été acceptée au Royaume-Uni en raison de la crainte de celle-ci de subir une excision forcée (voir 4.5.). Celui-ci a déclaré que les rites initiatiques étaient totalement volontaires et que **la demandeuse salissait la réputation internationale du pays** ¹⁹¹. Selon la journaliste Olivia Acland, les autorités étatiques n'osent pas se confronter aux *soweis*, de **peur de perdre leur soutien politique** ¹⁹². Ce constat est partagé par d'autres sources. En effet, les sociétés secrètes sont parfois utilisées par les politiciens afin d'obtenir plus de voix ¹⁹³. Certains payeraient même les frais engendrés par les cérémonies ¹⁹⁴ (voir 2.1.4.).

5.2. Attitude des autorités religieuses et traditionnelles

Les campagnes de sensibilisation menées par le gouvernement ont parfois permis la **signature de memorandum of understanding** (protocoles d'entente) par les chefs traditionnels ou par les *soweis*, interdisant la pratique sur les jeunes filles mineures ¹⁹⁵. Ce fut notamment le cas à Freetown et dans plusieurs autres districts (Bo, Kambia, Port Loko, Bonthe, Kailahun) en 2012 ¹⁹⁶. L'ONG *Amnesty International* donne l'exemple d'une signature de *memorandum of understanding* près de Masungbala. En effet, les discussions organisées par l'ONG et par des organisations locales ont abouti après plusieurs jours à la signature d'un *memorandum of understanding*. Il interdit la pratique des MSF sur les enfants et spécifie que les jeunes femmes âgées de plus de 18 ans doivent donner leur accord. Toujours selon l'ONG, 600 filles ont été épargnées grâce à cette signature ¹⁹⁷. Par ailleurs, l'ONG *28 too many* explique que l'actuelle présidente de

¹⁸⁶ "Enactment of law against underage initiation rites of passage for girls; reduce underage initiation rites of passage of children as commitment to Universal Periodic Review", Sierra Leone, The Government of Sierra Leone, *Sierra Leone's Third Generation Poverty Reduction Strategy Paper (2013-2018)*, Agenda for Prosperity (2013-2018), p.144.

¹⁸⁷ Nations Unies, Conseil des droits de l'Homme, 17/11/2015, p.7.

¹⁸⁸ Nations Unies, Conseil des droits de l'Homme, *Rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Sierra Leone*, 14/04/2016, p.6.

¹⁸⁹ Nations Unies, Conseil des droits de l'Homme, 23/11/2015, p.8.

¹⁹⁰ *Vice News*; *28 too many*; *Reuters*; *Concord Times*; *Face 2 Face Africa*.

¹⁹¹ *28 too many*, 06/2014, p.72.

¹⁹² ACLAND Olivia, *Vice News*, 21/03/2016.

¹⁹³ TAYLOR Milfred Europa, "Sierra Leone temporarily bans FGM for election purposes", *Face 2 Face Africa*, 06/02/2018; KARGBO Moses A., *Concord Times*, 25/11/2015, art. cit.; PEYTON Nellie, *Reuters*, 05/02/2018.

¹⁹⁴ KARGBO Moses A., *Concord Times*, 25/11/2015.

¹⁹⁵ Nations Unies, *Conseil des droits de l'Homme*, 17/11/2015, p.7.; Etats-Unis, United States Department of State (USDOS), Human Rights and Labor, 30/12/2016, p.18.

¹⁹⁶ Bertelsmann Stiftung, s. d., p.12.; Etats Unis, US Department of State (USDOS), 25/06/2015.

¹⁹⁷ *Amnesty International*, 22/07/2014, p.2.

MEA Sierra Leone (voir 4.4.), Ramaty Fornah, était auparavant une *sowei*.¹⁹⁸ L'abandon de cette coutume par cette dernière a influencé les autres *soweis* de son village. A cet égard, en 2010, la première cérémonie d'initiation sans MSF a été menée dans le district de Tonkolili. Le *Paramount Chief* de ce district a alors demandé à Michèle Moreau, directrice de MEA, d'étendre le programme à plusieurs autres sections du district¹⁹⁹.

Certains **chefs religieux** ont pris **position contre la pratique des MSF**. Le 16 mai 2016, plusieurs chefs religieux se sont réunis afin de discuter de la problématique de l'excision, sur le thème du « renouveau », dans la ville de Bo²⁰⁰. Lors de cette initiative, le révérend Moses Kanu, membre du conseil interreligieux, a déclaré : « les MGF ont placé des personnes en captivité [...] Nous, en tant que leaders religieux, devrions servir de guide pour les sortir de la servitude liée aux MGF [...] Nous devrions dire non aux MGF »²⁰¹. L'imam de la ville de Bo, Alhaji Mustapha Joker, a souligné l'importance de l'éducation pour mettre un terme à cette pratique²⁰².

En revanche, certaines **personnalités traditionnelles se déclarent publiquement en faveur des MSF**. Par exemple, Mammy Koloneh, présidente du Conseil national des *soweis*, a affirmé qu'elle souhaite que la pratique perdure et qu'elle fait partie de la culture du pays depuis des générations²⁰³. Le *Paramount Chief* de la section de Mano Dasse, dans le district de Moyamba, Madam Haja Koroma, a demandé en 2016 le retrait de l'interdiction de la pratique des MSF et a déclaré : « Maintenant, mon peuple veut aller au *bush* pour faire respecter notre culture et notre tradition »²⁰⁴. Par ailleurs, le conseil national des *soweis* et l'organisation *Sierra Leone All Women Are Free to Choose*²⁰⁵ ont lancé le 5 février 2018 la « semaine de sensibilisation à la circoncision féminine »²⁰⁶. Elle vise à défendre les droits des tradipraticiennes et des membres des sociétés secrètes qui choisissent de perpétuer cette tradition et qui considèrent que les MSF permettent d'exprimer son identité de genre et sa féminité²⁰⁷.

5.3. Rôle de la société civile

5.3.1. ONG et organismes internationaux

Plusieurs actions sont menées par des organismes des Nations unies, qui œuvrent avec des ONG locales (voir 5.3.2.). Le Fonds des Nations unies pour la population, avec l'aide d'ONG locales, tente de sensibiliser les autorités traditionnelles au sujet des MSF, de les convaincre d'abandonner cette pratique et de mettre sur pied des centres de soutien psychologique et sanitaire pour les victimes²⁰⁸. Il tente également de trouver de nouvelles opportunités économiques pour les *soweis*. La commission des droits de l'Homme des Nations unies travaille également avec des partenaires locaux dans le but de multiplier les interdictions de la pratique²⁰⁹.

¹⁹⁸ 28 too many, 06/2014, p.6.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Africa Young Voices*, 19/05/2016.; *Awoko*, 18/05/2016.

²⁰¹ "FGM has placed people in captivity", "we as Religious leaders, should serve as a light to bring them out of the FGM bondage", "we should rise up to say no to FGM", *Africa Young Voices*, 19/05/2016.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ KARGBO Moses A., *Concord Times*, 25/11/2015.; DEVRIES Nina, *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

²⁰⁴ "Now, my people want to go the bush to uphold our culture and tradition", TURAY Ali, *Awoko*, 15/02/2016; BJALKANDER Owolabi, *The Lancet*, 07/2016.

²⁰⁵ Branche locale de l'organisation américaine du même nom, cette organisation a été fondée par le Dr. Fuambai Sia Ahmadu et défend l'idée que l'excision apporte des bienfaits esthétiques. Elle a lancé une campagne en 2016 intitulée « Imitated not mutilated » ainsi qu'un magazine (*Sia Magazine*).

²⁰⁶ THOMAS Abdul Rashid, *Sierra Leone Telegraph*, 22/09/2016; THOMAS Abdul Rashid, *Sierra Leone Telegraph*, 07/02/2018.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ Etats Unis, US Department of State (USDOS), 25/06/2015.; Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 27/01/2015, p.37.

²⁰⁹ *Ibid.*, p.36.

Des ONG internationales luttant contre les MSF sont également présentes en Sierra Leone. Par exemple, l'ONG *CAUSE Canada* a créé des partenariats avec des communautés locales. Son action s'articule autour de la prévention contre les dangers liés à l'excision. Une autre ONG, *Concern Worldwide*, est basée à Freetown et Tonkolili²¹⁰.

5.3.2. ONG nationales et locales

De nombreuses ONG nationales et locales ont été créées dans le pays dans le but d'éradiquer la pratique des MSF. Leurs actions se focalisent essentiellement autour de trois axes : le **plaidoyer et la prévention**, la **formation des praticiennes et de soweis à d'autres métiers**, et **l'éducation gratuite en échange de l'absence d'excision**.

Les principales ONG sont :

- **Amazonian Initiative Movement (AIM)** : fondée au début des années 2000 par deux femmes²¹¹ dont Rugiatsu Turay, cette ONG propose aux tradipraticiennes une formation afin qu'elles puissent exercer d'autres métiers²¹². Elle crée également des centres-refuges pour les jeunes filles qui fuient l'excision et dialogue avec les familles afin qu'elles ne soient pas exclues de leur communauté. Un refuge a ainsi été créé à Lunsar (district de Port Loko)²¹³. Pendant l'interdiction liée à Ebola (voir 2.1.3.), l'ONG a organisé, pour la première fois, un atelier avec les membres du gouvernement²¹⁴. Le 13 mars 2016, Rugiatsu Turay a été nommée vice-ministre de l'Action sociale, du Genre et de l'Enfance.
- **Action for Community Task (ACT)** : créée au début des années 2000, cette ONG travaille dans le district de Pujehun (Sud). Elle propose de faire dialoguer les différents acteurs des communautés locales et forme les femmes aux droits humains²¹⁵.
- **Girl2Girl Empowerment Movement (G2G)** : enregistrée en tant qu'ONG en 2013, cette organisation de jeunes femmes agit dans les quartiers défavorisés de Freetown où elle tente de protéger les femmes des violences de genre, dont font partie les MSF.
- **Masanga education & assistance (MEA)** (voir 4.4) : l'ONG a ouvert sa propre crèche en 2007. Selon l'ONG *28 too many*, la seule condition pour y rentrer est « d'échanger l'excision contre l'éducation »²¹⁶.
- **Katanya Women's Development Association (KaWDA)** : créée en 1996, cette ONG propose aux jeunes filles et aux jeunes femmes des cours (de cuisine par exemple) pour qu'elles acquièrent une autonomie économique et qu'elles puissent résister aux pressions familiales pour l'excision²¹⁷.
- **National Movement for Emancipation and Progress (NAMEP)** : fondée par Ann-Marie Caulker en 2007, cette ONG incite les familles à protéger leurs filles des MSF en leur proposant de les éduquer gratuitement. Elle développe également

²¹⁰ *28 too many*, 06/2014, p.61.

²¹¹ *28 too many*, 06/2014, p.66.

²¹² KARGBO Moses A., *Concord Times*, 25/11/2015.

²¹³ *28 too many*, 06/2014, p.60., *op. cit.*; FANTHORPE Richard, 08/2007, p.18-19.

²¹⁴ ACLAND Olivia, *Vice News*, 21/03/2016

²¹⁵ *28 too many*, 06/2014, p.66.

²¹⁶ "Trade excision to education", *28 too many*, 06/2014, p.6.

²¹⁷ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.18-19.

des programmes de formation des *soweis* et des tradipraticiennes. Selon la fondatrice : « Elles acquièrent des compétences en couture ou en coiffure »²¹⁸.

Plusieurs **réseaux d'ONG** existent également :

- **Sierra Leone Association of NGO (SLANGO)** : cette association d'ONG propose de coordonner les actions des ONG sur le terrain²¹⁹.
- **Forum against Harmful Practices (FAHP)** : créée en 2014, cette coalition de plusieurs ONG souhaite faire disparaître les pratiques traditionnelles néfastes, dont les MGF²²⁰. Elle organise des dialogues avec différents acteurs²²¹.
- **Men's Association for Gender Equality (MAGE)** : ce réseau d'organisations dirigées par des hommes, œuvre pour la promotion de l'égalité des genres. Elle est présente à Kailahun, Kenema, Koinadugu, Moyamba et Freetown. Le réseau a incorporé la lutte contre les MSF à son plaidoyer²²².

Malgré la multiplication d'ONG²²³, plusieurs sources, internationale et spécialisée, considèrent que **l'action de celles-ci est limitée**, notamment à cause du refus du gouvernement d'élaborer une législation explicite au sujet des MSF²²⁴.

5.3.3. Menaces à l'encontre des défenseurs de l'éradication de la pratique

Selon plusieurs sources publiques consultées²²⁵, **les menaces à l'encontre de personnes qui luttent contre les MSF demeurent courantes**. En mars 2014, les leaders de la campagne « Dites non au Bondo » ont été menacés par les membres de sociétés secrètes et ont dû se cacher²²⁶. En 2015, lors d'une rumeur au sujet de l'interdiction des MSF, les femmes du parlement ont été menacées d'agression si elles votaient des dispositions en ce sens²²⁷.

Par ailleurs, Ann-Marie Caulker²²⁸ affirme qu'elle a reçu de nombreuses menaces de mort à cause des actions qu'elle mène dans le cadre de sa lutte contre l'excision²²⁹. Selon l'article « Community Activists in Sierra Leone are concerned about health complication of FGM » publié par le journal *New Citizen* le 12 août 2015, cité par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, qui n'est plus disponible sur le web, les campagnes contre l'excision ont parfois mené à l'arrestation de militants²³⁰. Certains ont quitté le pays afin d'obtenir une protection à l'étranger²³¹.

5.4. Attitude des médias

Les médias locaux consultés (Awoko, The Sierra Leone Telegraph) relaient la diversité des points de vue sur la question des MSF en Sierra Leone que ce soit la défense de la pratique²³², l'interdiction de la pratique sur les mineurs, mais aussi le libre-choix pour les

²¹⁸ DEVRIES Nina, *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

²¹⁹ 28 too many, 06/2014, p.66.

²²⁰ *Africa Young Voices*, 19/05/2016.

²²¹ *Ibid.*; Awoko, 18/05/2016.

²²² 28 too many, 06/2014, p.66.

²²³ FANTHORPE Richard, 08/2007, p.ii.

²²⁴ Bertelsmann Stiftung, s. d., p.12.; Nations Unies, 06/11/2015, p.7.

²²⁵ Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 24/08/2015. ; Bertelsmann Stiftung, s. d., p.34.; 28 too many, 06/2014, p.72.

²²⁶ 28 too many, 06/2014, p.72.

²²⁷ *Concord Times*, 25/11/2015.

²²⁸ Fondatrice de *National Movement for Emancipation and Progress* (NAMEP) (voir 5.3.2).

²²⁹ *Al Jazeera America*, 04/12/2014.

²³⁰ Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 24/08/2015.

²³¹ *Ibid.*

²³² *The Sierra Leone Telegraph*, 07/02/2018.

femmes adultes²³³ ou encore l'interdiction totale des MSF²³⁴. Cependant, en 2009, à Kenema (province de l'Est), quatre journalistes ont été forcées de se déshabiller et de déambuler dans les rues en raison de leurs prises de position contre les MSF²³⁵.

5.5. Personnalités publiques

Plusieurs personnalités publiques ont pris position contre les MSF. Dès 2008, le président Ernest Bai Koroma a condamné cette pratique²³⁶. En avril 2015, lors d'une conférence organisée par le FAHP (voir 5.3.2.), le ministre des Affaires politiques et publiques, Ibrahim Kemoh Sesay, a appelé à l'arrêt de la pratique des MSF²³⁷. En 2016, la ministre adjointe des Affaires sociales, du Genre et de l'Enfance, Rugiatu Turay, a alerté sur les dangers des MSF et a demandé aux leaders religieux de s'engager dans la lutte contre leur pratique²³⁸.

6. Prise en charge des victimes

Selon la fondation privée allemande *Bertelsmann Stiftung*, l'absence de protection étatique adéquate s'explique par le manque de ressources financières, ainsi que par l'influence des leaders traditionnels et religieux sur le domaine politique (voir 5.1.)²³⁹.

Certaines sources²⁴⁰ dénoncent le **manque de condamnations de la pratique** : même si des arrestations ont eu lieu, les poursuites seraient rarement engagées contre les coupables²⁴¹. Selon le département d'Etat des Etats-Unis, plusieurs cas de MSF sur des mineures ont eu lieu entre janvier et août 2016, mais aucune plainte n'a été déposée²⁴².

Par ailleurs, plusieurs **tradipraticiennes ont été relâchées** par la police, alors que leur implication dans des MSF avait été prouvée. Plusieurs sources rapportent le cas emblématique de Khadija Balayma Allieu, une jeune femme de 28 ans secourue par la police alors qu'elle était enfermée dans une maison et qu'elle subissait une MSF forcée, près de la ville de Kenema. Elsie Kondoromoh, la praticienne et vice-présidente du Conseil national des *soweis*, a été relâchée, à cause des manifestations demandant sa libération qui se sont déroulées devant le poste de police où elle était détenue²⁴³. La jeune femme victime a dû vivre dans la clandestinité²⁴⁴.

²³³ Awoko, 29/05/2016.

²³⁴ *Concord Times*, 25/11/2015.; *The Guardian*, 24/08/2015.

²³⁵ *Concord Times*, 25/11/2015.; *The Guardian*, 24/08/2015.

²³⁶ Bertelsmann Stiftung, s. d., p.12. et p.34.

²³⁷ *The Lancet*, 07/2016.

²³⁸ *Africa Young Voices*, 19/05/2016.

²³⁹ Bertelsmann Stiftung, s. d., p.12.

²⁴⁰ UNFPA et Département d'Etat américain.

²⁴¹ UN Population Fund (UNFPA), 01/2108, p.13.

²⁴² Etats-Unis, United States Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 30/12/2016, p.18.

²⁴³ *Amnesty International*, 22/02/2017, p.2. ; *The Guardian*, 29/09/2016.; Irlande, Refugee Documentation Centre, s. d.; *Anadolu Agency*, 21/09/2016.

²⁴⁴ *Amnesty International*, 22/02/2017, p.2.

Bibliographie

Sites web consultés entre le 27/02/2018 et le 28/03/2018.

Ouvrages

JACKSON Michael, *In Sierra Leone*, 2004, Durham-Londres, Duke University Press, 226 p.

GITTINS Anthony J., *Mende Religion, Aspects of belief and thought in Sierra Leone*, Nettetal (Allemagne), 1987, Steyer Verlag, Studia Instituti Anthropos, vol. 41, 258 p.

Textes législatifs

Sierra Leone, The Government of Sierra Leone, *Sierra Leone's Third Generation Poverty Reduction Strategy Paper (2013-2018), Agenda for Prosperity (2013-2018)*, 216 p., <http://www.sierra-leone.org/Agenda%20Prosperity.pdf>

Sierra Leone, *The Child Rights Act*, 2007, <http://www.sierra-leone.org/Laws/2007-7p.pdf>

Sierra Leone, *The Constitution of Sierra Leone*, 1991, <http://www.sierra-leone.org/Laws/constitution1991.pdf>

Institutions internationales

Organisme mondiale de la Santé (OMS), *Prévalence des mutilations sexuelles féminines*, Département Santé et recherche génésiques (RHR), <http://www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/prevalence/fr/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Sierra Leone, <http://uis.unesco.org/fr/country/sl>

ONU femmes, *Le droit international relatif aux droits de l'homme et les mutilations génitales féminines*, s.d. <http://www.endvawnow.org/fr/articles/645-le-droit-international-relatif-aux-droits-de-lhomme-et-les-mutilations-genitales-feminines.html>

UNICEF, *Enquête à indicateurs multiples (MICS)*, s.d. https://www.unicef.org/french/statistics/index_24302.html

UNICEF, *Child rights in Sierra Leone*, s. d., <https://www.unicef.org/rightsite/sowc/pdfs/panels/Child%20rights%20in%20Sierra%20Leone.pdf>

UNFPA, *International Day of Zero Tolerance to Female Genital Mutilation: Ending FGM is a political decision*, Press Release, 06/02/2018, <http://sierraleone.unfpa.org/en/news/international-day-zero-tolerance-female-genital-mutilation-ending-fgm-political-decision>

UN Population Fund (UNFPA), *Analysis of Legal Frameworks on Female Genital Mutilation in Selected Countries in West Africa*, 01/2108, 132p., <http://www.refworld.org/cgi->

bin/texis/vtx/rwmain?page=country&docid=5a83117c4&skip=0&coi=SLE&querysi=female%20genital%20mutilation%20&searchin=fulltext&sort=date

Nations Unies, Rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Sierra Leone, Conseil des droits de l'Homme, 14/04/2016, 30 p.,
https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/sierra_leone/session_24_-_january_2016/a-hrc-32-16-f.pdf

OMS, Mutilations sexuelles féminines, Aide-mémoire n°241, février 2016,
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

Nations Unies, Compilation prepared by the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights in accordance with paragraph 15 (b) of the annex to Human Rights Council resolution 5/1 and paragraph 5 of the annex to Council resolution 16/21 – Sierra Leone, Conseil des droits de l'Homme, 23/11/2015, 18 p.,
https://www.ecoi.net/en/file/local/1257400/1930_1455722916_g1526672.pdf

Nations Unies, National report submitted in accordance with paragraph 5 of the annex to Human Rights Council resolution 16/21, Conseil des droits de l'Homme, 17/11/2015, 17 p.,
https://www.ecoi.net/en/file/local/1102014/1930_1455721903_g1526310.pdf

Nations Unies, Summary prepared by the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights in accordance with paragraph 15 (c) of the annex to Human Rights Council resolution 5/1 and paragraph 5 of the annex to Council resolution 16/21 – Sierra Leone, 06/11/2015, 15 p.,
https://www.ecoi.net/en/file/local/1181750/1930_1455723346_g1525212.pdf

Nations unies, Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW), Eighth Periodic Report, Republic of Korea, juillet 2015, 65 p.
http://www.mogef.go.kr/eng/data/sub05/Eighth_periodic_report.pdf

Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention – Sierra Leone, 27/01/2015, 47 p.,
https://www.ecoi.net/en/file/local/1416927/1930_1509633115_g1501036.pdf

Nations Unies, Female Genital Mutilation/Cutting : A statistical overview and exploration of the dynamics of change, UNICEF, 07/2013, 194 p.,
https://www.unicef.org/french/protection/files/FGCM_Lo_res.pdf

Institutions gouvernementales

Etats-Unis, Central Intelligence Agency (The World Factbook), *Africa : Sierra Leone*, 14/03/2018, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sl.html>

Irlande, Refugee Documentation Centre, *Sierra Leone – Researched and compiled by the Refugee Documentation Centre of Ireland on 15 March 2017 : What police protection is available to people from FGM and the Bondo and Poro societies?*, s. d., 3 p.,
https://www.ecoi.net/en/file/local/1419256/4792_1512523376_143163.pdf

Etats-Unis, United States Department of State, *Sierra Leone 2016 Human Rights Report*, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 30/12/2016, 33 p.,
<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2016&dliid=265298>

Etats Unis, US Department of State (USDOS), *Country Report on Human Rights Practices 2015 – Sierra Leone*, 13/04/2016, <https://www.ecoi.net/en/document/1133792.html>

Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Information sur les Soeurs unies contre les mutilations génitales féminines (Sisters United Against Female Genital Mutilation) et les Soeurs unies contre l'excision (Sisters United Against Female Circumcision) à Freetown (2011 – aout 2015)*, 24/08/2015, <https://www.ecoi.net/en/document/1188643.html>

Etats Unis, US Department of State (USDOS), *Country Report on Human Rights Practices 2014 – Sierra Leone*, 25/06/2015, <https://www.ecoi.net/en/document/1321970.html>

Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, *Sierra Leone Demographic and Health Survey 2013*, 07/2014, 515 p., <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR297/FR297.pdf>

Sierra Leone, Statistics Sierra Leone (SSL), Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, *Sierra Leone Demographic and Health Survey 2008*, 07/2009, 459 p., <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR225/FR225.pdf>

Site web du DHS rogram (programme mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé), *Sierra Leone*, https://dhsprogram.com/Where-we-work/Country-Main.cfm?ctry_id=208&c=Sierra%20Leone&Country=Sierra%20Leone&cn=&r=1

ONG

Amnesty International, *Rapport d'Amnesty International 2016/17*, 22/02/2017, 487 p., https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/rapport-amnesty/annee/2016-2017/air201617-french_2017-02-14_11-24-01.pdf

Amnesty International, *Sierra Leone must protect and promote women and girls' human rights, including to education and physical integrity*, Public Statement, 27/06/2016, <https://www.amnesty.org/en/documents/afr51/4353/2016/en/>

Freedom House, *Sierra Leone*, 2016, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2016/sierra-leone>

Bertelsmann Stiftung, *BTI 2016 – Sierra Leone Country Report*, s. d., 38 p., http://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Sierra_Leone.pdf

Amnesty International, *Communities in Sierra Leone turn their backs on female genital mutilation*, 22/07/2014, 3 p., <http://www.refworld.org/docid/53d20ad14.html>

28 too many, *Country Profile: FGM in Sierra Leone*, 06/2014, 82 p., [https://www.28toomany.org/static/media/uploads/Country%20Research%20and%20Sources/Sierra%20Leone/sierra_leone_country_profile_v1_\(june_2014\).pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=0&bcsi_scan_filename=countryprofile_sierraleone_2014_compressed.pdf&bcsi_scan_96404f7f6439614d=1](https://www.28toomany.org/static/media/uploads/Country%20Research%20and%20Sources/Sierra%20Leone/sierra_leone_country_profile_v1_(june_2014).pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=0&bcsi_scan_filename=countryprofile_sierraleone_2014_compressed.pdf&bcsi_scan_96404f7f6439614d=1)

Articles scientifiques

ANDRO Armelle, LESCLINGAND Marie, « Les mutilations génitales féminines. État des lieux et des connaissances », *Population*, 2016/2 (Vol. 71), INED, p. 224-311.
<https://www.cairn.info/revue-population-2016-2-page-224.htm> Organisations intergouvernementales

BJÄLKANDER Owolabi et al., « Health Complications of female genital mutilation in Sierra Leone », *International Journal of Women's Health*, 05/07/2012, pp. 321-331.
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3410700/pdf/ijwh-4-321.pdf>

FANTHORPE Richard, "Sierra Leone: the influence of the secret societies, with special reference to female genital mutilation", *Writenet*, 08/2007, 31 p.,
<http://www.refworld.org/pdfid/46cee3152.pdf>

Médias

Sierra Leone Telegraph, "Female Circumcision Awareness Week – Dr. Fuambai Sia Ahmadu speaks", 07/02/2018,
<http://www.thesierraleonetelegraph.com/female-circumcision-awareness-week-dr-fuambai-sia-ahmadu-speaks/>

Face 2 Face Africa, "Sierra Leone temporarily bans FGM for election purposes", 06/02/2018,
<https://face2faceafrica.com/article/sierra-leone-temporarily-bans-fgm-election-purposes>

Reuters, "Seeking fair elections, Sierra Leone bans FGM during campaign season", 05/02/2018,
<https://www.reuters.com/article/us-leone-women-fgm/seeking-fair-elections-sierra-leone-bans-fgm-during-campaign-season-idUSKBN1FP2CB>

TRT World, "FGM is on the rise again in Sierra Leone", 03/01/2018,
<https://www.trtworld.com/mea/female-genital-mutilation-on-the-rise-again-in-sierra-leone-13866>

The Guardian, "Captured and cut: FGM returns to Sierra Leone despite official ban", 29/09/2016,
<https://www.theguardian.com/global-development/2016/sep/29/female-genital-mutilation-returns-sierra-leone-official-ban>

Sierra Leone Telegraph, "Launch of Sierra Leone Women Are Free to Choose and SiA Magazine Fall 2016", 22/09/2016,
<http://www.thesierraleonetelegraph.com/launch-of-sierra-leone-women-are-free-to-choose-and-sia-magazine-fall-2016/>

Anadolu Agency, "Sierra Leone: Forced FGM suspects freed amid protest", 21/09/2016,
<https://aa.com.tr/en/africa/sierra-leone-forced-fgm-suspects-freed-amid-protest/650265>

Awoko, "Sierra Leone News: The case of FGM in Sierra Leone: TO BAN or NOT TO BAN?", 29/08/2016,
<https://awoko.org/2016/08/29/sierra-leone-newsthe-case-of-fgm-in-sierra-leoneto-ban-or-not-to-ban/>

Anadolu Agency, "Sierra Leone police probe suspected FGM death", 16/08/2016,
<https://aa.com.tr/en/americas/sierra-leone-police-probe-suspected-fgm-death/629791>

The Lancet, "FGM in the time of Ebola – carpe opportunitatem", 07/2016,
[http://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(16\)30081-X/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(16)30081-X/fulltext)

Africa Young Voices, "Religious Leaders on protecting women and girls from FGM",
19/05/2016, <http://ayvnews.com/AYVNews/index.php/news/item/1339-religious-leaders-on-protecting-women-and-girls-from-fgm>

Awoko, "Sierra Leone News: Religious Leaders protecting women and girls from FGM",
18/05/2016, <http://awoko.org/2016/05/18/sierra-leone-news-religious-leaders-protecting-women-and-girls-from-fgm/?pr=54306&lang=fr>

Vice News, "Ebola Ended FGM in Sierra Leone, but Now It's Back", 21/03/2016,
<https://news.vice.com/article/ebola-ended-fgm-in-sierra-leone-but-now-its-back>

Awoko, "Sierra Leone News: Paramount Chief calls for lifting of ban on secret societies",
15/02/2016, <http://awoko.org/2016/02/15/sierra-leone-news-paramount-chief-calls-for-lifting-of-ban-on-secret-societies/>

Concord Times, "FGM: Now that Ebola is over", 25/11/2015,
<http://slconcordtimes.com/fgm-now-that-ebola-is-over/>

The Guardian, "Sierra Leone's secret FGM societies spread silent fear and sleepless nights", 24/08/2015,
<https://www.theguardian.com/global-development/2015/aug/24/sierra-leone-female-genital-mutilation-soweis-secret-societies-fear>

Al Jazeera America, « Ebola fears bring female genital mutilation to near halt in Sierra Leone », 04/12/2014, <http://america.aljazeera.com/articles/2014/12/4/sierra-leone-fgmebola.html>

Huffingtonpost, MGBAKO Chi, "Sierra Leone Youth Call for an End to Female Genital Mutilation", s. d.,
https://www.huffingtonpost.com/chi-mgbako/sierra-leone-youth-call-f_b_788415.html

Vidéos

KLEMM Peri, ZUCKER Steven, *Bundu/Sowei Helmet Mask (Mende peoples)*, Youtube,
s. d., <https://www.youtube.com/watch?v=HBeH9KhQPww>

Youtube, *Sowei mask : Spirit of Sierra Leone*, s. d.,
<https://www.youtube.com/watch?v=HBeH9KhQPww>

Autre

Sierra Leone Heritage.org, Sowei,
<http://www.sierraleoneheritage.org/glossary/word.php?id=sowei>